



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 76726

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud \* attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes du monde associatif concernant le financement public de ses projets. En effet, d'importantes réductions de subvention sont venues frapper les associations de jeunesse et d'éducation populaire ; c'est ainsi que la Ligue de l'enseignement a vu sa subvention diminuée de 7 % ; cette baisse se traduira évidemment par une réduction de l'activité de ces associations, sur le terrain. Par ailleurs, le fonds permettant de former les bénévoles des associations locales (CDVA) se verrait également amputé, et il en irait de même pour les postes FONJEP. L'importance de l'activité du monde associatif, et des associations de jeunesse et d'éducation populaire, n'est plus à démontrer, en particulier par leur rôle social. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les associations complémentaires de l'enseignement public sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelles s'ajoutent des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. La décision de transformer en 2006 un certain nombre de mises à disposition en détachements devrait être une opération neutre pour ces associations, puisqu'il est prévu que ces détachements seront financés par un accroissement des subventions qui leur seront accordées. En outre, cette solution permettra d'avoir une vision plus claire de la répartition du nombre de postes d'enseignants effectivement devant élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76726

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2005, page 9874

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2006, page 724